

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 7 MARS 2023.**

Étaient présents : MM. LECOMTE Guy, PIGOT Jocelyne, LALLEMENT Sandrine, CHAMPION Marie-France, BOCART Brigitte, BUTELLE Chantal, DESOUTTER Jean-Michel, FOURNAISE Michel, PONCELET Xavier, ROCHET Bertrand SERGENT André.

Secrétaire de séance : Monsieur DESOUTTER Jean-Michel.

**Approbation des comptes rendus du conseil des 6 et 20 décembre 2022** : le conseil à l'unanimité approuve les comptes rendus du conseil des 6 et 20 décembre 2022.

Monsieur le Maire apporte quelques précisions à savoir :

- La demande de participation ALMEA : refus
- Monsieur le Député, Xavier ALBERTINI, a répondu suite à la motion de l'AMF que nous avons prise en décembre et les sénateurs.

**Compte administratif 2022** : Monsieur le Maire est sorti au moment du vote et Madame CHAMPION Marie-France fait procéder au vote. Le conseil après avoir pris connaissance des résultats de l'exercice 2022 approuve le compte administratif qui fait apparaître les résultats suivants :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : dépenses : 234 665,49 €, recettes : 333 418,58 € soit un excédent de : 98 753,09 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT : dépenses : 325 977,42 €, recettes : 503 745,29 € soit un excédent de 177 767,87 €

EXCEDENTS ANTERIEURS ET RESULTATS GLOBAL 2021 :

- Fonctionnement : 299 570,38 € soit un excédent global de 398 232,47 €
- Investissement : 281 603,21 € soit un excédent global de 459 371,08 €

**Compte de gestion 2022** : Après s'être fait présenter les opérations du budget de l'année 2022 et le compte de gestion dressé par le trésorier municipal, le conseil décide que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Affectation du résultat 2022** : Après avoir approuvé le compte administratif 2022 qui présente un excédent de fonctionnement de 398 323,47 €, un solde d'exécution d'investissement de 459 371,08 €, un solde des restes à réaliser de 458 476,00 € n'entraînant pas de besoin de financement, le conseil décide d'affecter les résultats comme suit :

- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) : 398 323,47 €

**Travaux 2023** :

- Eglise :
  - Monsieur le Maire informe le conseil de sa réflexion sur le problème posé par la tranche 2 des travaux. En effet, à ce jour, nous n'avons pas encore de réponse pour la subvention DRAC, et toutes les autres subventions demandées ne seront accordées que si la DRAC subventionne cette année la tranche 2. Donc doit-on inscrire ces travaux au budget afin de ne pas bloquer cette somme si on ne fait pas les travaux cette année ?
  - Nous avons présenté au conseil le devis pour le filet et les entretoises en chêne pour le porche, une demande de subvention à la DRAC pour travaux d'entretien sera demandée. Un nouveau

devis est attendu pour étanchéfier le plancher bois. Voir pour la mise en place de grilles à l'extérieur sur l'aplomb des abat-sons pour éviter que les pigeons ne s'y installent.

- Le devis pour la continuité du muret le long de l'église présenté par l'entreprise Bâtiment associé est d'un montant de 37 591,40 € HT soit 45 109,68 € TTC. Le conseil refuse ce devis
- Monsieur le Maire présente deux devis de l'entreprise MATPROD pour :
  - Dépigeonnisation pour un montant HT de 1 166,67 € soit 1 400 € TTC. Le conseil valide ce devis.
  - Dératisation pour un montant HT de 562,50 € soit 675 € TTC. Le conseil ne valide pas cette dépense.
- Devis BODET pour pose d'une antenne de radio synchronisation pour les cloches de l'église pour un montant HT de 815 € soit 978 € TTC. Le conseil ne valide pas cette dépense.
- Proposition de AGENCIA pour aide à la rénovation énergétique des bâtiments communaux avec un apport de 1 000 €. Le conseil ne valide pas ce dossier.

### **Délibération n° 2023-1-3 : demande de subvention à la DRAC pour mise en place de filet de protection.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de mise en place de filet de protection sous le porche de l'église

L'ensemble des travaux est évalué à 4 827,72 € HT.

Le financement sera assuré par une subvention escomptée des services de la DRAC pour travaux d'entretien et par l'autofinancement ou des emprunts.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide la réalisation pour 2023 de ces travaux
- Approuve le financement présenté par le Maire
- Demande l'inscription du dossier au programme des travaux d'entretien de la DRAC pour 2023

**Projet salle associative** : Monsieur le Maire accueille Monsieur CORPELET, architecte en charge de la maîtrise d'œuvre pour le dossier de la salle afin qu'il présente au conseil l'analyse des offres suite aux marchés.

Monsieur CORPELET explique qu'il a pris contact avec certaines entreprises pour les lots manquants à savoir :

- Les Charpentiers du Massif pour le lot 2 charpente bois
- Budzeck pour le lot 3 étanchéité couverture
- Pour le lot 4A, menuiseries extérieures bois, il propose de faire chiffrer ce lot en aluminium.
- Pour les lots 6 A, cloisons doublage plafond, et 6 B, menuiseries intérieures, il consulte d'autres entreprises
- Pour le lot 10 équipement de cuisine, la commune va réfléchir à l'agencer elle-même.

Suite à l'analyse des offres, il propose au conseil de retenir les entreprises suivantes pour les travaux de la salle associative :

- Lot 1 A : Démolitions, gros œuvre, VRD : Le Bâtiment Associé pour un montant HT de 148 499,85 € sans option. Cette entreprise s'est engagée à commencer fin mars.
- Lot 1 B : plantations : IDVERDE pour un montant HT de 2 902,80 €
- Lot 4 B : menuiseries extérieures aluminium, serrurerie : AMV Métallerie pour un montant HT de 44 554,80 € avec option lettrage pour un montant de 1 162,20 € soit un montant total de 45 717 € HT
- Lot 5 : ravalement de façades : SOCHAMP pour un montant HT de 31 226,74 €
- Lot 7 A : carrelages, faïences : MARZIN PRO pour un montant HT de 29 577,72 €
- Lot 7 B : peinture : SARL GUERLOT pour un montant HT de 8 578,10 €
- Lot 8 : CVC, plomberie : MISSENARD pour un montant HT de 70 725,01 €
- Lot 9 : électricité : BLANCHARD pour un montant HT de 28 731,80 € avec option sonorisation pour un montant HT de 1 249,80 € soit un total de 29 981,60 € HT.

L'assiette du projet est de 595 000 € TTC hors aléa.

**Délibération n° 2023-1-4 : choix des entreprises pour travaux de réhabilitation de la salle associative.**

Suite au rapport de la commission d'appel d'offres réunie le 7 mars 2023 préconisant la retenue des entreprises suivantes pour un montant total de HT de 367 208,82 € pour la réhabilitation thermique, mise en accessibilité et en sécurité de la salle associative "Cercle de l'Amitié".

Lot 1 A : démolitions, gros œuvre, VRD : BATIMENT ASSOCIE pour 148 499,85 € HT

Lot 1 B : plantations : IDVERDE pour 2 902,80 € HT

Lot 4 B : menuiseries extérieures aluminium, serrureries : AMV Métallerie pour 44 554,80 € HT avec option lettrage pour 1 162,20 € HT

Lot 5 : ravalement de façades : SOCHAMP pour 31 226,74 € HT

Lot 7 A : carrelages, faïences : MARZIN PRO pour 29 577,72 € HT

Lot 7 B : peintures : GUERLOT pour 8 578,10 € HT

Lot 8 : CVC, plomberie : MISSENARD pour 70 725,01 € HT

Lot 9 : électricité : BLANCHARD pour 28 731,80 € HT avec option sonorisation pour 1 249,80 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accepter la décision de la commission d'appel d'offres et de retenir les entreprises suivantes pour les travaux de réhabilitation thermique, mise en accessibilité et en sécurité de la salle associative "Cercle de l'Amitié" pour un montant HT de 367 208,82 € soit 440 650,59 € TTC.

\* Lot 1 A : démolitions, gros œuvre, VRD : BATIMENT ASSOCIE pour 148 499,85 € HT

\* Lot 1 B : plantations : IDVERDE pour 2 902,80 € HT

\* Lot 4 B : menuiseries extérieures aluminium, serrureries : AMV Métallerie pour 44 554,80 € € HT avec option lettrage pour 1 162,20 € HT

\* Lot 5 : ravalement de façades : SOCHAMP pour 31 226,74 € HT

\* Lot 7 A : carrelages, faïences : MARZIN PRO pour 29 577,72 € HT

\* Lot 7 B : peintures : GUERLOT pour 8 578,10 € HT

\* Lot 8 : CVC, plomberie : MISSENARD pour 70 725,01 € HT

\* Lot 9 : électricité : BLANCHARD pour 28 731,80 € HT avec option sonorisation pour 1 249,80 € HT

- Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Les lots manquants seront attribués au terme de la consultation en cours faite par l'architecte à savoir pour les lots 2 (charpente bois), 3 (étanchéité couverture), 4 A (menuiseries extérieures), 6 A (cloisons, doublages, plafonds), 6 B (menuiseries intérieures).

**Droits de préemption urbains** : Monsieur le Maire informe le conseil que la communauté urbaine a signé des refus de droit de préemption urbain sur notre commune à savoir :

- Parcelles ZI 163 et ZI 166 pour une surface de 1 024 m<sup>2</sup> située 7 rue Paul Despiques
- Parcelles ZI 162 et ZI 165 pour une surface de 381 m<sup>2</sup> située Les Closeaux, rue Paul Despiques
- Parcelles AC 260 et AC 261 pour une surface de 540 m<sup>2</sup> située 3 rue des Houettes

**Fête patronale 2023** : Monsieur le Maire informe le conseil que Mr THIBAUT Philippe a demandé un emplacement pour les auto skooter, une pêche au canard et un jeu d'adresse. Etant le seul à vouloir s'installer, Monsieur le maire précise au conseil que soit on fait la fête patronale avec le comité des fêtes soit on arrête cette manifestation. La date de la fête est du 19 au 21 août 2023 cette année.

Les conseillers doivent réfléchir et on revoit ce dossier au prochain conseil.

**Informations sur la communauté urbaine du Grand Reims** : monsieur le Maire donne au conseil les dernières informations en sa possession sur la CU du Grand Reims à savoir :

- Evolution de la compétence cimetièrre : Madame la Prèsidente demande que les communes disent que cela n'a aucun intèrèt communautaire pour la CU et que les cimetièrres doivent rester de compètence communale.
- Le zonage d'enquète pluvial sera votè au prochain conseil communautaire
- Conseil d'orientation eau et assainissement : le traitement des mètabolites de pesticides va commencer pour une demande de dèrogation portant sur 3 ans.
- Rèunion ce matin pour la lagune : deux options ont ètè prèsentèes mais la DDT et l'agence de l'eau sont favorable à l'option avec trois bassins. Un maîrre d'œuvre sera choisi d'ici fin 2023.
- Relance d'un groupe de travail pour la reprise des voiries des lotissements. Pour info, sur notre commune le lotissement rue de Cormicy, les terrains d'emprise de la voirie sont toujours officiellement à Monsieur CAGNIART au cadastre.
- Règlement communautaire des dèchets
- Plan local habitat

L'ordre du jour ètant èpuisè, la sèance est levèe à 22 h 45.

Le Maire

Guy LECOMTE

